

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

<p>RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écoles • Restaurants Scolaires • Péricolaires Matins et Soirs • Péricolaires Mercredis <p>Paiements à réception de facture. Mois N+1</p> <ul style="list-style-type: none"> • NAPS <i>Nouvelles Activités Péricolaires</i> Gratuit 		<p>INSCRIPTIONS ou RENOUVELLEMENTS</p> <p>Au Guichet Famille À partir du 01 mars 2017</p>
<p>Vacances de PRINTEMPS 2017</p> <p>Accueils de Loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • du 10 au 14/04/2017 (5j) du 18 au 21/04/2017 (4j) <p>Paiements à réception de facture. Mois N-1</p>	<p><u>NOUVEAU :</u> <u>PORTAIL FAMILLES</u></p> <p>Inscriptions Sur Internet À partir du 08 mars 2017</p>	<p>INSCRIPTIONS</p> <p>Au Guichet Famille À partir du 15 mars 2017</p>
<p>Vacances d'ÉTÉ 2017</p> <p>Accueils de Loisirs à la semaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • du 10 au 28/07/17 • du 31/07 au 25/08/17 <p>Paiement à réception de facture. Mois N-1</p>	<p><u>NOUVEAU :</u> <u>PORTAIL FAMILLES</u></p> <p>Inscriptions Sur Internet À partir du 26 avril 2017</p>	<p>INSCRIPTIONS</p> <p>Au Guichet Famille À partir du 03 mai 2017</p>
<p>Stages d'ÉTÉ 2017</p> <p>Ateliers Municipaux et Écoles d'Arts</p> <p>Paiement à réception de facture. Mois N-1</p>	<p><u>NOUVEAU :</u> <u>PORTAIL FAMILLES</u></p> <p>Inscriptions Sur Internet À partir du 26 avril 2017</p>	<p>INSCRIPTIONS</p> <p>Au Guichet Famille À partir du 26 avril 2017 <u>Ne concerne que les usagers qui n'ont pas de Compte famille</u></p>
<p>Année 2017-2018</p> <p>Ateliers Municipaux et Écoles d'Arts</p> <p>Paiement à réception de facture. Mois N-1 ou N</p>		<p>RENOUVELLEMENTS</p> <p>Au Guichet Famille À partir du 17 mai 2017</p>
<p>Année 2017-2018</p> <p>Ateliers Municipaux et Écoles d'Arts</p> <p>Paiement à réception de facture. Mois N-1 ou N</p>		<p>INSCRIPTIONS</p> <p>Au Guichet Famille À partir du 21 juin 2017</p>

Inscription : L'inscription donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

Facturation : Une facture est envoyée chaque mois au titulaire du compte.

- Les Péricolaires sont facturés le mois N+1, sur présence effective de(s) l'enfant(s).
Le règlement s'effectue le mois N+1.
- Les Accueils de Loisirs, les Ateliers et les Stages d'été des Écoles d'Arts et Ateliers municipaux, sont facturés sur réservations. Le règlement s'effectue le mois N-1 ou N

Guichet Famille

Mairie d'Hyères 12 avenue Joseph Clotis
04.94.00.79.68 - 04.94.00.79.27 www.hyeres.fr

Horaires d'ouverture :

- Périodes scolaires : Du lundi au vendredi : de 8H30 à 17H
- Vacances scolaires : Du lundi au vendredi : de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H